

Projets participatifs 2023
Annexe 3 : Grille d'évaluation

COMMUNE DE PALISEUL

BUDGET PARTICIPATIF : ANNEE 2023

GRILLE D'EVALUATION DES PROJETS RECEVABLES A DESTINATION DU COMITE DE SELECTION

CRITÈRES DE RECEVABILITÉ :

1. Le dossier a-t-il été déposé dans les délais ?	OUI	NON
2. La candidature du porteur de projet respecte-t-elle les conditions visées à l'article 3 du règlement ?	OUI	NON
3. Le PV prenant acte de la volonté de se porter candidat et désignant la personne de référence de l'instance décisionnelle est-il annexé au formulaire de candidature ?	OUI	NON
4. Le projet respecte-t-il la localisation telle que prévue à l'article 4 du règlement ?	OUI	NON
5. Le projet est-il d'intérêt général ?	OUI	NON
6. Le projet présente-t-il un caractère durable ?	OUI	NON
<i>Durabilité du projet : le caractère durable du projet en matière environnementale, sociale ou économique et en en terme de pérennité</i>	OUI	NON
7. Le budget présente-t-il un caractère réaliste et suffisamment précis par rapport à la description des investissements ? Les dépenses de fonctionnement sont-elles bien exclues ?	OUI	NON
8. La capacité financière du porteur de projet est-elle suffisante pour prendre en charge la partie éventuellement non subventionnée du projet ?	OUI	NON
9. Le projet répond-il à au moins un des objectifs du PST ?	OUI	NON

Pour être sélectionné, le projet doit avoir 100% de **OUI**, aux questions posées ci-dessus.